



Service de police
de la Ville de Montréal

9-1-1

QUAND LES SECONDES COMPTENT !

www.spvm.qc.ca

Montréal 

Qu'est-ce que le 9-1-1!

Le 9-1-1 c'est...

le numéro de téléphone qu'il faut composer, sur l'île de Montréal, pour obtenir les services d'urgence tels que :

- Police
- Incendie
- Ambulance
- Hydro-électricité
- Gaz naturel
- Travaux publics
- Garde côtière

Ce n'est pas un service d'information

On doit composer ce numéro s'il s'agit d'une urgence.

Si vous désirez des informations sur un service municipal **NON-URGENT** (bibliothèques, parcs, compte de taxes, cueillette des déchets, etc.), veuillez composer le 3-1-1.

Quand le préposé au 9-1-1 répond, indiquez immédiatement:

- l'endroit et la nature de l'urgence
- de quel endroit vous appelez

De plus, vous devez répondre aux questions qui suivront et qui sont nécessaires pour permettre de déterminer si la situation requiert plusieurs intervenants d'urgence et lesquels.

Si vous entendez «9-1-1 GARDEZ LA LIGNE», ne raccrochez pas!!!

Le fait de demeurer en ligne vous assure de conserver votre priorité d'appel. Ce n'est qu'une question de secondes avant qu'un préposé ne vous réponde.

Si vous composez le 9-1-1 par erreur

Demeurez en ligne et informez le préposé qu'il s'agit d'une erreur. Ceci évitera de faire déplacer inutilement des ressources d'urgence pour vérifier si vous avez besoin d'aide.

Quand on fait garder les enfants à la maison

Laissez bien en vue près du téléphone ou affiché sur le réfrigérateur

- Le numéro de téléphone de la résidence
- L'adresse de la résidence

Le 9-1-1 est un service d'urgence gratuit*

- Partout sur l'île de Montréal
- Pour tous les abonnés résidentiels
- Pour tous les abonnés de téléphonie cellulaire
- Dans toutes les cabines téléphonique publiques

Ne jamais programmer le 9-1-1

Ni sur votre téléphone résidentiel

Ni sur votre téléphone cellulaire

Cela évite de composer le numéro d'urgence par inadvertance.

*À chaque mois, vous recevez une facture de téléphone comprenant les frais qui servent au financement du service 9-1-1. Le montant vous est donc facturé une seule fois par mois, peu importe le nombre de fois que vous avez composé le 9-1-1 au cours du mois.

Le service est donc gratuit puisque vous ne recevez pas de facture à chaque fois que vous composez le 9-1-1.